

COMPTE-RENDU du COMITE DE VILLAGE DE CASSY

JEUDI 22 MARS 2018

COMITE : Présentes : Mmes Sagnac et Cohadon-Brieff
Excusée : Mme Darenne Elue Référente

INVITES :

- Pour la Municipalité : Madame Larrue Maire, Monsieur Devos 1^{er} Adjoint, Mr de Oliveira Conseiller Municipal, Mr Cambronero D.G.S.

- Pour l'Association «Les Riverains du Golf» le Bureau représenté par son Président et sa Trésorière

PREAMBULE :

L'association des Riverains du golf de Mouchon ayant soulevé un certain nombre de questions spécifiques à leur secteur, à titre dérogatoire, le Comité a invité le Bureau de l'association à assister au Comité pour la partie les concernant. Le Comité a pourvu la réunion par l'examen de l'ensemble des interrogations pour l'ensemble du village de Cassy.

1 - Plans de l'aménagement du feu de Cassy et échéance des travaux

Ces travaux seront réalisés en principe à l'automne 2018 et au plus tard en 2019.

Ce projet sera complété par la mise en place d'un schéma de circulation ainsi que par la réfection des trottoirs, la pose de barrières de sécurité et la réalisation d'un parking et places de stationnement.

2 - Travaux du port

2 - 1 - Tous les travaux d'entretien et de maintenance programmés en 2017 ont été réalisés :

- Traque D : crosses d'amarrage et rejointement des quais
- Dépollution de la cuve (qui n'était plus en service).
- Traques C et D : réparation des flotteurs et des pieux d'amarrage

2 - 2 - Travaux à réaliser ou en projets

En 2018, il est prévu de réaliser la première partie des quais de Cassy et l'écluse. Ces travaux, estimés à près de 850K€ (avec ceux de Fontainevieille) sont, soit en programmation « investissements » récemment votée, soit sur les opérations entretien et maintenance du SMPBA. Leurs délais de réalisation tiendront compte de la prochaine saison (car nécessité de sortir tous les bateaux de la traque C).

Dans les années à venir, la réhabilitation du port de Cassy sera poursuivie, ses aménagements de voiries et probablement son aire de carénage.

Les corps morts ont tous été posés. Les numéros et les tarifs sont disponibles sur le site du SMPBA. Il est à noter que sur le Port de Cassy débiteront très prochainement des travaux d'insertion paysagère visant à masquer les stations de pompage du SIBA.

3 - Quid de la maison "Le Chevallier » (au feu de Cassy)

La maison Le Chevallier a été vendue à un particulier qui va l'agrandir, la rénover et la mettre en valeur tout en gardant son charme actuel d'une maison à l'architecture du Bassin.

4 - Aménagement du bourg de Cassy - construction de la halle du marché après transfert des activités sportives à Mouchon

Le transfert vers la « plaine des sports » est prévu pour la fin de l'année.

Une concertation très élargie prévue jusqu'à fin juin, associant la population avec 8 ateliers thématiques sera mise en place avec « un tiers garant » (cabinet PARMENIOM) pour évoquer l'avenir de l'espace foncier libéré (2ha5) après le transfert du stade et des terrains de tennis de Cassy sur le futur complexe sportif de Mouchon.

Les Elus ne seront pas présents à ces réunions dont l'état d'avancement sera visible par tous sur une plateforme internet.

5 - Avancée du P.L.U. (valable pour l'ensemble de la commune avec particularité de CASSY)

Le PLU reste dans l'attente de la validation de l'Etat pour l'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU et 1AUL et sera ensuite approuvé dès que possible en CM et en tout état de cause avant la fin du premier semestre 2018.

Secteurs	Types de zones	Surfaces demandées à l'urbanisation
Secteur 1 – Route de Blagon	1AUd – 1AU	1,9 ha
<i>Secteur 2 - Pichot</i>	1AUd, 1AUs, 1AUb, 1AUa	12,8 ha
<i>Secteur 3 - Mouchon</i>	1AUL – 1AUd	17,2 ha
Secteur 4 - Taussat	1AUa	3,9 ha
TOTAL		35,8 ha

Il est à noter que sur ces 35,8 ha de Mouchon qui seront ouverts à l'urbanisation, 8,5 ha resteront non constructibles (car en zone de protection contre les risques incendie, PPRIF) et que seulement 27,30 ha seront en réalité urbanisés pour les 15 prochaines années.

Comme cela a déjà été précisé, ces dérogations n'ont pas encore été accordées par les services de l'Etat. Dans le secteur de MOUCHON, la dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation concerne seulement les zones 1AUL d'une surface totale de 17,2 ha (dont 3,8 ha en PPRIF), **soit 13,4 ha aménageables** (au lieu des 32,9 ha prévus dans le PLU annulé en 2010).

Une précision : le nouveau PLU a **multiplié par 4** les espaces boisés classés (EBC) de la commune.

5 - VOIE RETRO-LITTORALE (synthèse des réunions avec les instances locales (communautés d'agglomérations, Département, Région, enquêtes réalisées.)

Un Comité de pilotage a eu lieu le 12 mars dernier.

Aujourd'hui, on parle de Projet de déplacements durables du Nord Bassin : étude de toutes les modalités de transports. On veut parvenir à une mixité des solutions.

La concertation a débuté en octobre 2017 avec les acteurs publics, les acteurs de l'environnement et les acteurs socio-économiques.

Une quinzaine d'ateliers ont eu lieu depuis octobre 2017.

2 réunions publiques de lancement de la concertation sont prévues les 15 et 18 mai à Biganos et à Andernos, (dates et heures à confirmer).

Les scénarii retenus seront présentés à la population. Ils ne sont toujours pas arrêtés à ce jour. Au départ, 5 propositions, aujourd'hui, il n'y en a que 2 qui ont retenu l'attention des élus.

Très globalement la n°1 suit la ligne à haute tension (RTE - réseau transport d'électricité), la n°2 reprend les pistes forestières existantes.

2 réunions de clôture de la concertation sont prévues les 27 et 29 juin, à Ares et à Audenge.

Une garante de la concertation a été nommée par la Commission nationale pour la protection des données personnelles (la CNPD est une autorité indépendante chargée de contrôler et de vérifier la légalité des traitements des données à caractère personnel et doit assurer le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Elle ne se prononcera pas sur les scénarii proposés, mais veillera à bonne information des acteurs.

La société NEORAMA a été mandatée par le Département pour organiser la concertation.

6 - INTERNET HAUT DEBIT (pour l'ensemble de la commune)

PLAN GIRONDE OMEGA : plus vite (programme sur 6 ans et non plus sur 10 ans), plus loin (tous les foyers girondins seront équipés en FTTH), moins cher (pour la COBAN, le coût diminue d'environ 4M d'€. engagement de 6M€ au lieu des 10,9 M€ prévus dans une première étude).

Une réunion COBAN/ Gironde Numérique aura lieu le 19 avril prochain. Elle devrait nous donner des précisions sur le déploiement du THD sur notre territoire.

2 zones prioritaires : Taussat et Mouchon

Mais priorité sera donnée aux écoles.

Quelques chiffres :

- 1 224 chantiers vont être organisés sur tout le territoire.
- 210 000 prises
- 410 000 foyers équipés
- grâce à un réseau de desserte de 28 800 km au total
- participation des territoires (CT) : 115 M€ (sur un investissement de 669 M€)
- Création de 500 emplois et 178 000 heures d'insertion grâce à la clause d'insertion intégrée au marché de travaux

Un serveur d'éligibilité sera disponible sur girondehautmega.fr dans le courant du deuxième trimestre 2018 : girondehautmega.fr/hautmega/nos-solutions

8 - Règles de bien vivre ensemble.

Le Comité souhaiterait qu'un rappel soit fait du document clair et précis qu'avait établi le Responsable de la Police Municipale il y a trois ans.

Quant aux nuisances des motos et quads, la municipalité travaille avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne sur la régulation des pratiques. Les panneaux d'interdiction sont systématiquement détruits.

9 - SECTEUR de MOUCHON - Points particuliers

9 - 1 - Quels sports en dehors du transfert du stade de foot et des terrains de tennis ?

Le plan général de composition de cette zone est à l'étude. Elle accueillera 2 terrains de foot, ainsi que quatre terrains de tennis et un club house.

Il y aura un aménagement de parkings mutualisés.

Des espaces pour le tir à l'arc, un city stade et un roller stade sont réservés et le terrain de boules si souhaité.

9 - 2 - Pistes de réflexion sur la zone « ex » parc aquatique

La zone ouverte à l'urbanisation est réduite à 17,2 ha (au lieu de 32,9 ha) dont seulement 13,4 ha seront aménageables dont 3,8 ha en PPRFI (périmètre risque incendie).

Aucun projet à l'étude. Eventualité d'une piscine inter-communale ? extension du golf ?

9 - 3 - Projet salle privée de réception «Blanc Sauvage» sur 5000 m2 après la maison des Chasseurs Projet toujours à l'étude par le concepteur.

9 - 3 - inondations lotissement du golf et Landes de Mouchon

Pour le Comité, « inondation » est un mot fort qui ne reflète pas la situation constatée, eu égard aux vrais sinistrés des inondations, la situation pluviométrique constatée cet hiver étant tout à fait hors norme.

Précision de la municipalité : les buses ne sont pas bouchées. Il y a un problème de flash naturel à certains endroits du terrain, donc des niveaux plus bas qui font stagner l'eau.

La Commune a fait nettoyer les berges de ce fossé la semaine dernière. Les services vont rapidement recreuser et niveler ces fossés, ce qui limitera ce type de constat. Cependant, au vu de la nature peu drainante de certains sites et des conditions météo exceptionnelles, on n'échappera pas à une stagnation temporaire des eaux à chaque nouvelle intempérie importante, d'autant plus que dans le secteur de Mouchon, la nappe phréatique est affleurante.

9 - 4 - Mesures pour éviter l'intrusion des Gens du Voyage

Un passage de fraisage fin sera effectué fin mai-début juin qui rend l'accès meuble et inapproprié.

4

9 - 5 - Trottoirs lotissements - éclairage

- **grave sur le trottoir**. Faire un courrier à la Mairie en expliquant la nature des travaux et une étude sera menée sur place par les Services Techniques au cas par cas.
- **plantations** : tolérées sauf si elles gênent la libre circulation des piétons sur les trottoirs et la visibilité des voitures. L'entretien est à la charge du résident. Toute nouvelle plantation (sans racines) devra faire l'objet d'une autorisation communale.
- **lampadaires** : le SDEEG a déjà été interpellé à plusieurs reprises. A relancer.
- la voirie du lotissement des Landes de Mouchon sera refaite dès que les constructions seront terminées.

9 - 6 - Charte Environnement de l'aérodrome d'Andernos

La commune de Lanton n'est pas consultée. Il existe un plan d'exposition au bruit annexé au P.L.U. Il s'agit d'une servitude d'Utilité Publique (SUP)

MCB

5